



NOTAIRES

LISTE DE PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUCCESSION EN PRESENCE D'UNE COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE

Afin de préparer le rendez-vous d'ouverture d'une succession en présence d'une communauté universelle, il convient de rassembler, dans la mesure du possible, les documents suivants :

SI LE DÉFUNT ÉTAIT MARIÉ SOUS LE RÉGIME MATRIMONIAL DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE

- un original de l'acte de décès,
- copie du contrat de communauté universelle,
- ORIGINAL du livret de famille,
- Titre(s) de propriété,
- Copies des livrets de famille des enfants de la personne décédée, le cas échéant.

NB. dans le cadre de l'instruction du dossier, il conviendra de fournir une estimation des biens immobiliers, établie par un professionnel de l'immobilier.

NOTAIRES